

A

Arles, le 15/04/2024

Objet : **Versement de la Taxe d'Apprentissage au Lycée Polyvalent Montmajour n°SIRET 19130010200016**

Madame, Monsieur,

Le Lycée Polyvalent Montmajour est autorisé à percevoir la Taxe d'Apprentissage.

Grâce à la contribution des entreprises via la taxe d'apprentissage, nous avons la possibilité de renforcer notre équipement dans les filières professionnelles (Hôtellerie-Restaurant, Accompagnement au Grand Âge ...) et BTS CG et NDRC. Cela nous permet de maintenir un niveau de performance élevé et de garantir la qualité de nos formations.

La taxe d'apprentissage représente l'unique impôt dont vous pouvez décider de l'affectation. Désormais, pour effectuer son versement, nous vous invitons à le faire via la plateforme SOLTéA en vous connectant avec vos identifiants Net-entreprises :

<https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/espace-privé/#/employeurs/etablissements/19130010200016/detail/12107>

Selon le calendrier suivant :



Le proviseur
Hubert BAUDOIN

Référence
Courrier TA

Téléphone
04 90 96 80 50
Fax
04 90 96 29 90
Mél.
ce.0130010r
@ac-aix-marseille.fr

Adresse
Chemin des Moines
BP 22025
13646 ARLES CEDEX

En choisissant de verser cette taxe :

- au Lycée Polyvalent Montmajour (code UAI : 0130010R) pour la filière BTS Comptabilité et gestion
- à la Section d'Enseignement Professionnel du Lycée Polyvalent Montmajour (code UAI : 0130012T) pour les filières BAC PRO et CAP

vos entreprises contribuent de manière significative au développement de nos formations professionnelles.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Proviseur.

Le Proviseur,


Le Proviseur
Hubert BAUDOIN
ARLES

TAXE D'APPRENTISSAGE

Entreprises du territoire, investir dans les compétences de nos élèves, c'est :

